

Deuxième Plan national santé environnement : PNSE 2009-2013

Vincent DELPORTE – DGPR

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir



Ministère de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

Le contexte international : L'OMS - Europe

1999, Londres. 3^{ème} conférence ministérielle en S&E : 43 pays s'engagent dans la mise en œuvre de plans d'action en santé environnement (NEHAP)

2004, Budapest. 4^{ème} conférence de l'OMS sur l'environnement et la santé.

2004. La France adopte le PNSE 1. Le PNSE devient un des cinq grands plans de santé publique à renouveler tous les cinq ans



Évaluation à mi parcours du PNSE 1

Principales avancées :

- Émergence du thème santé environnement ;
- Travail conjoint des 4 ministères (santé, environnement, travail, recherche), avancées significatives sur les domaines en interface entre les différents champs de compétence ;
- Élaboration du premier Plan Santé Travail
- Élaboration de plan régionaux en santé environnement

Principales critiques :

- Manque d'indicateurs synthétiques de santé
- Évaluation difficile due à un manque d'objectifs chiffrés ;
- Évaluation difficile des financements alloués ;
- Difficile implication des collectivités locales et des autres ministères.

Recommandations :

- Associer précocement tous les acteurs ;
- Élaborer le PNSE 2 selon une logique de projet
- Veiller à la cohérence des différents plans

Contexte: le Grenelle de l'environnement

- ✓ **Groupe 3 du Grenelle consacré à la santé environnement** : Tables rondes des 24, 25 et 26 octobre 2007

- ✓ **Groupes de travail (COMOP 20) chargé de l'élaboration du PNSE 2** présidé par le Pr Gentilini, président de l'Académie de Médecine. 5 collèges représentés : État, Élus, Employeurs, Salariés et Associations

- ✓ **2 lois grenelle :**
 - La loi Grenelle 1, loi de programmation qui définit les principaux thèmes qui doivent être abordés dans le PNSE 2
 - La loi Grenelle 2, dite loi de transition environnementale (aborde les questions d'air intérieur, de pollution lumineuse, de nanomatériaux...)

Élaboration du PNSE 2

Un travail sous contrainte :

- Articulation avec les autres comités opérationnels du Grenelle ;
- Articulation avec les autres plans existants :
 - Plan cancer, PNNS, accidents de la vie courante, canicule, grand froid, santé travail, bruit, air, rareté de l'eau, PIRP, écophyto...
- Assurer la continuité des actions du PNSE 1
- Intégrer les recommandations de la commission d'évaluation
- Avoir un résultat lisible et cohérent
- Adopter une démarche de santé publique

Enjeux :

- Faire de la santé environnement un thème écologique central, au même titre que la lutte contre le réchauffement climatique et la biodiversité ;
- Faire de la santé environnement un objectif de santé publique

Axes forts

- ✓ réduire les expositions responsables de pathologies à fort impact sur la santé (cancers, maladies cardiovasculaires, pathologies respiratoires, neurologiques...).
- ✓ réduire les inégalités environnementales

Inégalités environnementales

- **Inégalités géographiques : exposition hétérogène aux nuisances environnementales**
- **Inégalités sociales : comportement, contexte économique et social, professionnel**
- **Inégale sensibilité à ces nuisances. Personnes vulnérables : âge, état de santé...**

4 chapitres

- I. Réduire les expositions responsables de pathologies à fort impact sur la santé (cancers, maladies cardiovasculaires, pathologies respiratoires...)**
- II. Protéger la santé et l'environnement des personnes vulnérables**
- III. Réduire les inégalités d'exposition (géographiques et sociales)**
- IV. Préparer l'avenir**

1. Réduire les expositions responsables de pathologies à fort impact sur la santé

1.1 Mettre en œuvre le Plan particule

Action 1 Réduire les émissions de particules des chaudières domestiques

Action 2 Réduire les émissions de particules des installations industrielles et agricoles

Action 3 Réduire les émissions de particules des véhicules

Action 4 Améliorer la connaissance sur les particules

➔ Action nationale mais qui a vocation à être déclinée au niveau régional (ie expérimentations de zones à bas niveau d'émission ...)

1. Réduire les expositions responsables de pathologies à fort impact sur la santé

1.2 Réduire les émissions de substances toxiques prioritaires

Action 5 Réduire les rejets de six substances toxiques dans l'air et dans l'eau (objectif -30 %)

→ Action nationale, qui sera déclinée par les DREAL (inspection des installations classées)

Action 6 Améliorer les connaissances sur les expositions aux pesticides (NB: Les principales actions sur les pesticides sont contenues dans le plan Ecophyto 2018.)

→ Action nationale mais qui a vocation à être déclinée au niveau régional

1. Réduire les expositions responsables de pathologies à fort impact sur la santé

1.3 Améliorer la qualité de l'air intérieur des bâtiments et accompagner les efforts d'amélioration de la performance énergétique

Action 7 Limiter les sources de pollution à l'intérieur des bâtiments

Action 8 Aérer, ventiler et climatiser sainement

Action 9 Mieux gérer la qualité de l'air intérieur dans les lieux publics (300 crèches et écoles d'ici 2013)

Action 10 Réduire les expositions liées à l'amiante

1. Réduire les expositions responsables de pathologies à fort impact sur la santé

1.4 Réduire l'exposition aux substances cancérigènes mutagènes et reprotoxiques (CMR) en milieux de travail

Action 11 Développer des actions d'incitation et d'aide à la substitution de substances toxiques en milieu de travail et favoriser le développement de procédés alternatifs

Action 12 Renforcer le suivi des expositions professionnelles (expérimentation dispositif de traçabilité des expositions professionnelles)

1. Réduire les expositions responsables de pathologies à fort impact sur la santé

1.5 Réduire les expositions environnementales à fort impact sur la santé : réduire les expositions dues aux transports

Action 13 Prendre en compte l'impact sur la santé des différents modes de transport

Action 14 Favoriser les transports actifs et les mobilités douces (introduction d'un volet « mobilité active » dans les plans de déplacement urbains, zones de rencontres... ;)

Action 15 Mieux réguler la mobilité et réduire les émissions atmosphériques unitaires de chaque mode de transport (création d'écoquartiers, connexion des navires à quais, zones aéroportuaires...)

1. Réduire les expositions responsables de pathologies à fort impact sur la santé

1.5 Réduire les expositions environnementales à fort impact sur la santé : réduire les expositions dues aux transports

Action 16 Réduire les nuisances liées au bruit généré par les transports (financement des demandes d'aides à l'insonorisation des logements)

Action 17 Améliorer la santé et le confort des usagers et des travailleurs des transports

2. Réduire les inégalités environnementales : protéger la santé et l'environnement des personnes vulnérables

2.1 réduire l'exposition des enfants, des femmes enceintes et des femmes en âge de procréer aux produits cancérigènes, neurotoxiques, reprotoxiques et aux perturbateurs endocriniens

Action 18 Protéger les enfants et les femmes enceintes ou en âge de procréer des expositions à risque (lutte contre le plomb, campagne de contrôle des produits de consommation)

Action 19 Mieux gérer les risques liés aux reprotoxiques et aux perturbateurs endocriniens

2. Réduire les inégalités environnementales : protéger la santé et l'environnement des personnes vulnérables

2.1 réduire l'exposition des enfants, des femmes enceintes et des femmes en âge de procréer aux produits cancérigènes, neurotoxiques, reprotoxiques et aux perturbateurs endocriniens

Action 20 Réduire les expositions dans les bâtiments accueillant des enfants (utilisation de produits faiblement émissifs dans les ERP d'ici 2013; identification d'ici 2013 des établissements sensibles construits sur des sites potentiellement pollués, Traiter l'acoustique interne des lieux les plus sensibles utilisés par les enfants)

Action 21 Améliorer la prise en compte de la sensibilité particulière des enfants, des femmes enceintes ou en âge de procréer dans l'expertise des risques

Action 22 Renforcer la lutte contre les atteintes auditives et les traumatismes sonores liés à l'écoute de la musique amplifiée

2. Réduire les inégalités environnementales : protéger la santé et l'environnement des personnes vulnérables

2.2 Protéger la santé et l'environnement des personnes vulnérables du fait de leur état de santé

Action 23 Prévenir les allergies

Action 24 Développer la profession de conseillers
habitat-santé

Action 25

- expérimenter des centres de soins, de recherche clinique et d'éducation à la santé-environnement
- Améliorer la prise en charge des personnes atteintes d'hypersensibilité

2. Réduire les inégalités environnementales : protéger la santé et l'environnement des personnes vulnérables

2.3 programme national de traitement de l'habitat indigne

Action 26 Mettre en place un programme national de traitement de l'habitat indigne (Créer un pôle de lutte contre l'habitat indigne dans chaque département...),

Action 27 Prévenir l'insalubrité due à la suroccupation (favoriser la création de grands logements dans les programmes sociaux neufs..)

Action 28 Créer des mesures ciblées d'accompagnement social

3. Réduire les inégalités environnementales : gérer les inégalités d'exposition géographique

3.1 Garantir l'accès durable à l'eau potable à partir des ressources souterraines et de surface

Action 29 Protéger de manière efficace la ressource aux échelles des périmètres de protection et des aires d'alimentation des captages (protéger les aires d'alimentation des 500 captages les plus menacés d'ici 2012)

Action 30 Réduire les apports de certaines substances dans le milieu aquatique

Action 31 Maîtriser la qualité sanitaire de l'eau distribuée (Assurer une eau conforme au regard des critères microbiologiques...)

Action 32 Assurer une gestion durable de la disponibilité en eau (réduire les fuites dans les réseaux d'alimentation ...)

3. Réduire les inégalités environnementales : gérer les inégalités d'exposition géographique

3.2 Identifier et traiter les zones à forte densité d'activité susceptibles de générer une surexposition de la population et gérer les contaminations passées

Action 33 Identifier et gérer les zones dans lesquelles on observe une surexposition à des substances toxiques (identification et gestion des points noirs)

Action 34 Améliorer la prévention et assurer un suivi sanitaire et environnemental post catastrophe

Action 35 Renforcer la gestion des sites et sols pollués

Action 36 Réhabiliter ou gérer les zones contaminées, notamment outre-mer (PCB, chlordécone, mercure...)

➡ Action qui a vocation à être déclinée au niveau régional

Action 37 évaluer l'impact sanitaire des différents modes de gestion des déchets.

3. Réduire les inégalités environnementales : gérer les inégalités d'exposition géographique

3.3 Réduire les nuisances liées au bruit et notamment les points noirs de bruit

Action 38 Intégrer le bruit dans une approche globale

Action 39 Développer une maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire

Action 40 Renforcer la police du bruit

Action 41 Se doter d'outils pour mieux appréhender l'impact sanitaire du bruit,

3. Réduire les inégalités environnementales : gérer les inégalités d'exposition géographique

3.4 Réduire l'exposition certaines substances ou agents d'origine naturelle présents dans l'environnement

Action 42 Réduire l'exposition au radon dans l'habitat

Action 43 Gérer les expositions à l'amiante environnemental

Actions qui ont vocation à être déclinée au niveau régional

4. Préparer l'avenir

4.1 Renforcer la veille, la précaution et la prévention vis-à-vis des risques émergents

Action 44 Améliorer le dispositif de surveillance et d'alerte (Renforcer le réseau des centres antipoison et de toxicovigilance)

Action 45 Lancer un programme pluriannuel de biosurveillance de la population française couplé à une enquête de santé plus large et incluant le dosage des polluants émergents

4. Préparer l'avenir

4.1 Renforcer la veille, la précaution et la prévention vis-à-vis des risques émergents

Action 46 Renforcer la concertation sur les risques émergents

Action 47 Informer et concerter sur les ondes électromagnétiques

Action 48 Renforcer la réglementation, la veille et l'expertise sur les nanomatériaux et la prévention des risques

Action 49 Améliorer la connaissance et réduire les risques liés aux rejets de médicaments dans l'environnement

4. Préparer l'avenir

4.2 Améliorer la connaissance de l'impact de l'environnement général et professionnel sur la santé

Action 50 Afficher clairement le domaine santé environnement travail dans les politiques scientifiques

Action 51 Structurer et coordonner la recherche en santé environnement travail et renforcer les outils nécessaires

Action 52 Renforcer les disciplines de recherche majeures pour la prédiction et l'évaluation des risques et dangers environnementaux

4. Préparer l'avenir

4.2 Améliorer la connaissance de l'impact de l'environnement général et professionnel sur la santé

Action 53 Soutenir la recherche sur les thématiques prioritaires en santé- environnement-

Action 54 Renforcer la recherche sur les contaminants de la chaîne alimentaire

Action 55 Soutenir la recherche sur les risques émergents

Action 56 Favoriser la recherche technologique et l'innovation et favoriser l'accompagnement des entreprises vers des pratiques plus respectueuses de la santé et de l'environnement

4. Préparer l'avenir

4.3 Améliorer l'expertise et développer la concertation

Action 57 Rationaliser les conditions et pratiques d'expertise scientifique en appui aux décisions de politiques publiques

Action 58 Renforcer les capacités d'expertise scientifique en santé environnement travail

4. Préparer l'avenir

4.4 Améliorer la formation et l'information

Action 59 Développer la formation en santé environnement travail des professionnels de santé (Favoriser la formation continue)

Action 60 Développer la formation en santé environnement travail dans l'enseignement supérieur et technique

Action 61 Former les jeunes en santé environnement travail (Eduquer les enfants du secteur primaire et secondaire aux risques sanitaires environnementaux)

Action 63 Développer des outils d'information en santé environnement travail et en mesurer l'impact

5. Gouvernance

Au niveau national, comité de pilotage

orienter la mise en œuvre des actions dans le cadre des orientations stratégiques du PNSE2,

Au niveau régional

Désignation d'un trinôme de correspondants régionaux aux PRSE (ARS/DREAL/DIRECCTE),

Désignation, sur la base du volontariat, d'une région pilote et d'un référent national. (organisation du partage d'expérience faire remonter les besoins en terme d'outils pour faciliter la mise en œuvre et de contribuer à la synthèse des informations pour le rapport national)